

UN DÉPÔT DU BRONZE FINAL DÉCOUVERT À BARBIREY-SUR-OUCHÉ (CÔTE-D'OR, FRANCE)

J.-P. THEVENOT

UMR 5594 « Archéologie, cultures et sociétés », Université de Bourgogne
6 boulevard Gabriel, F-21000 Dijon, France

Le petit ensemble d'objets de bronze présenté ici, composé d'appliques, de pendeloques, de perles tubulaires et d'un couteau, fait partie d'une importante collection rassemblée par R. et M. Vernet au cours de fouilles menées de manière continue, durant les années 1950, dans la grotte de Roche-Chèvre à Barbirey-sur-Ouche, département de la Côte-d'Or. Mis au jour en octobre 1958, ces documents ont été partiellement signalés.¹ Ils ont été présentés en 1961 dans une exposition temporaire du Musée archéologique de Dijon consacrée spécialement aux pièces provenant de Roche-Chèvre conservées dans des collections privées.²

La grotte dans laquelle ces vestiges ont été trouvés s'ouvre au flanc d'une petite combe en bordure du plateau de la forêt de Veluze, dans la vallée de l'Ouche, au sud-ouest de Dijon. Il s'agit d'une vaste cavité large de 30 mètres, haute de 8 mètres, dont le sol extrêmement pentu est constitué par un amas d'énormes blocs tombés du plafond et partiellement recouverts par un cône d'éboulis qui prend naissance à l'entrée. La grotte a été soumise à des fouilles étendues de la part de chercheurs dijonnais, notamment de C. Drioton à la fin du XIX^e siècle,³ d'E. Guyot entre 1930 et 1939⁴ et de R. et M. Vernet de 1951 à 1960.⁵ De nombreux collectionneurs y ont aussi, à maintes reprises, pratiqué des fouilles généralement désordonnées.

Toutes ces recherches, étalées sur un siècle, ont fourni un matériel archéologique considérable aujourd'hui réparti dans des collections privées (coll. Doret, Gomiote, Vernet, etc.) ou conservé au Musée archéologique de Dijon (coll. Charrier et Guyot). Les époques représentées dans ces abondantes séries s'échelonnent du Néolithique moyen à l'époque gallo-romaine, mais la période la plus documentée concerne l'Âge du bronze auquel appartiennent des ensembles céramiques très fournis et des objets métalliques variés dont quelques uns ont été quelquefois mentionnés.⁶ La grotte de Roche-Chèvre est surtout connue pour le moment par son matériel néolithique en partie publié.⁷

Les fouilles exécutées dans les années 1930 par E. Guyot portent à penser que quelques secteurs très limités de la partie antérieure de la grotte, qui correspond au sommet du chaos de blocs et de terres qui en forment le remplissage,⁸ comportaient des sédiments stratifiés sur une faible épaisseur, mais les quelques notes qu'il a laissées ne permettent pas d'en tirer parti aujourd'hui. La plupart des documents ont été trouvés dans les terres glissées sur la pente ou dans les vides entre les blocs, sans qu'aucun relevé même partiel n'ait été vraiment

¹ JOLY 1959 ; AUDOUZE 1974, 1976.

² LEBEL 1961.

³ DRIOTON *et alii* 1903.

⁴ GUYOT-MERCIER 1940.

⁵ VERNET 1955 ; JOLY 1959.

⁶ BOUILLEROT 1905 ; KIMMIG 1951–1954 ; AUDOUZE 1974 ; AUDOUZE 1976.

⁷ GALLAY 1977.

⁸ LORIOU 1957.

effectué. La topographie particulièrement mouvementée du sol et la forte pente du cône d'éboulis ne favorisant pas l'installation d'un habitat permanent a conduit les archéologues à classer la grotte dans la catégorie des refuges temporaires. Aucun sondage n'a révélé jusqu'ici de témoin d'une fréquentation antérieure au Néolithique, mais il n'est pas impossible que des niveaux beaucoup plus anciens puissent exister sous l'énorme amas de roches tombées du plafond.

Les documents qui nous intéressent ont été trouvés à l'abri d'un très gros bloc arrêté, près de la paroi gauche de la cavité lorsqu'on en regarde le fond, à mi-pente du grand éboulis qui descend jusqu'au fond de la grotte, c'est-à-dire à la limite entre la salle supérieure et la salle inférieure qui divisent la caverne en deux parties de surface à peu près équivalente. Les sédiments qui les contenaient ont livré aussi des vestiges de différentes époques, néolithiques et protohistoriques. Les observations faites par les découvreurs prouvent qu'en dépit de trois ou quatre pièces légèrement déportées, les objets en question étaient regroupés à l'aplomb du bloc et disposés de manière organisée, comme s'ils avaient appartenu à un même ensemble. La seule photographie prise lors de leur dégagement, bien que très sombre, indique en effet que les perles tubulaires étaient placées à l'horizontale, serrées les unes contre les autres, que les pendeloques étaient alignées à plat au-dessus d'elles et que les appliques les recouvraient ; le couteau se trouvait, planté, à quelques centimètres à droite de cet assemblage, légèrement en arrière, comme pour le signaler. Toutes les pièces d'ornement entassées en un paquet semblaient avoir été fixées sur une monture souple qui donnait l'impression, selon les inventeurs, d'avoir été soigneusement fermée « en trois plis » ; quelques fragments noircis de matière périssable adhérent au métal tendaient à confirmer cette interprétation.⁹

Le regroupement en un volume bien défini de ces vestiges et leur disposition en quelque sorte stratifiée, le choix d'un emplacement particulièrement protégé pour les « cacher » dans le noir d'une grotte profonde, leur valeur intrinsèque supposée, incitent à penser que l'on est réellement en présence d'un dépôt.

COMPOSITION

Les objets qui constituent ce dépôt sont bien conservés à l'exception des perles tubulaires façonnées dans une tôle très mince. La patine dominante des bronzes est noire, avec quelques taches vertes. Plusieurs pièces ont gardé cependant des plages non oxydées, lisses et brillantes comme l'or, qui indiquent leur état d'origine. Deux petits objets en bronze trouvés au moment où le dépôt a été dégagé ne se rangent pas morphologiquement dans les séries d'éléments de parure reconnues ; il s'agit d'une courte perle tubulaire en tôle épaisse et d'un fragment d'une applique en tôle très mince à décor embouti fait de côtes concentriques ; un minime copeau de bronze a été également recueilli. En dehors de ces petites pièces, le dépôt compte cinquante six éléments de décoration répartis en trois groupes cohérents plus un unique couteau ; l'ensemble représente un poids de bronze de 238 g.

Les appliques

Les appliques sont de deux types : à bélière pour huit d'entre elles (*fig. 1.1 à 8*) et à griffes pour cinq autres (*fig. 1.9 à 14*).

Les appliques à bélière sont toutes du modèle rond simple, en calotte sphérique à bouton sommital. Leur diamètre varie de 28 à 38 mm. Les boutons qui les somment sont soit presque plats (*fig. 1.1 et 2*), soit bien sailants (*fig. 1.6 à 8*). Leur poids est compris entre 3,70 g et 6,47 g. La face inférieure des coupelles est lisse, comme polie. Dans deux cas seulement la concavité est encore marquée de très fines facettes de martelage (*fig. 1.5 et 6*) ; sur ces deux exemplaires la coupelle présente en plus des fentes dues à l'écrouissage. Le bombé des coupelles reste dans l'ensemble peu prononcé. Le poids total des appliques à bélière est de 36,5 g.

Les appliques à griffes ont, comme les précédentes, la forme de cabochons ronds sommés d'un bouton (*fig. 1.9 à 13*). Leur poids est compris entre 2,63 g et 3,21 g. Leur diamètre constant de 22 mm et leur convexité

⁹ JULY 1959.

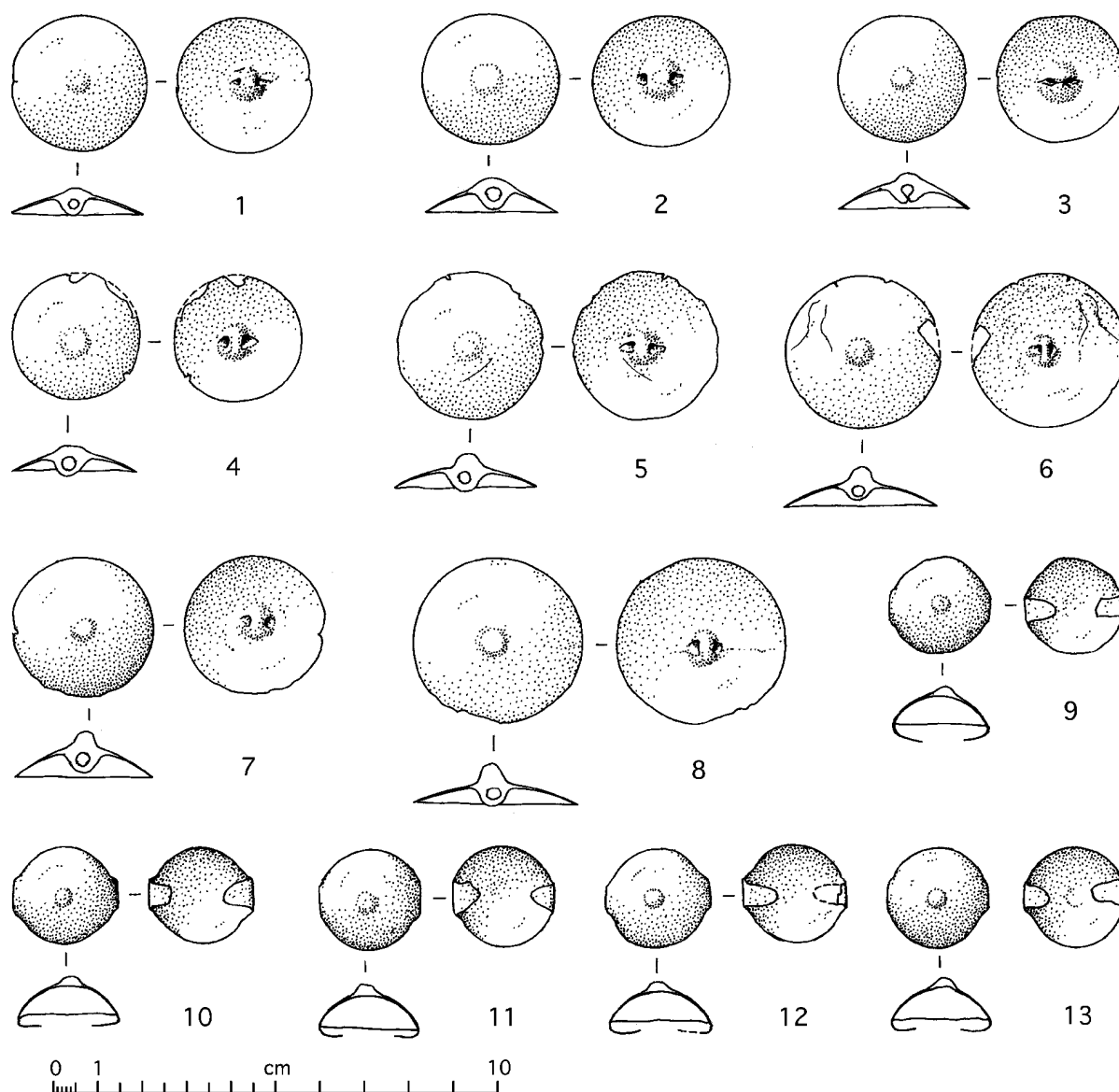


Fig. 1. Barbirey-sur-Ouche, grotte de Roche-Chèvre (Côte-d'Or, FR). 1–8, appliques à bélière à bouton sommital ; 9–13, appliques à agrafes à bouton sommital. (Fig. 1 à 4 : dessins, J.-P. Thevenot ; DAO, Albane Burens-Carozza)

identique prouvent qu'elles appartiennent à une même série de fabrication. Les pattes rabattues ont leur extrémité généralement arrondie. L'espace compris entre le plan d'ouverture de la coupelle et le plat des griffes repliées montre que le support sur lequel elles étaient fixées avait 2 à 3 mm d'épaisseur. Le poids total des appliques à griffe est de 14,5 g.

Les pendeloques

Au moins quinze des vingt cinq pendeloques du dépôt paraissent bien appartenir à une même série de fabrication en raison de leurs formes très comparables (fig. 2.1 à 15). Il semble même que l'on puisse intégrer dans cette série vingt trois exemplaires si l'on considère le dessin de leurs anneaux qui, en dépit des aléas de la

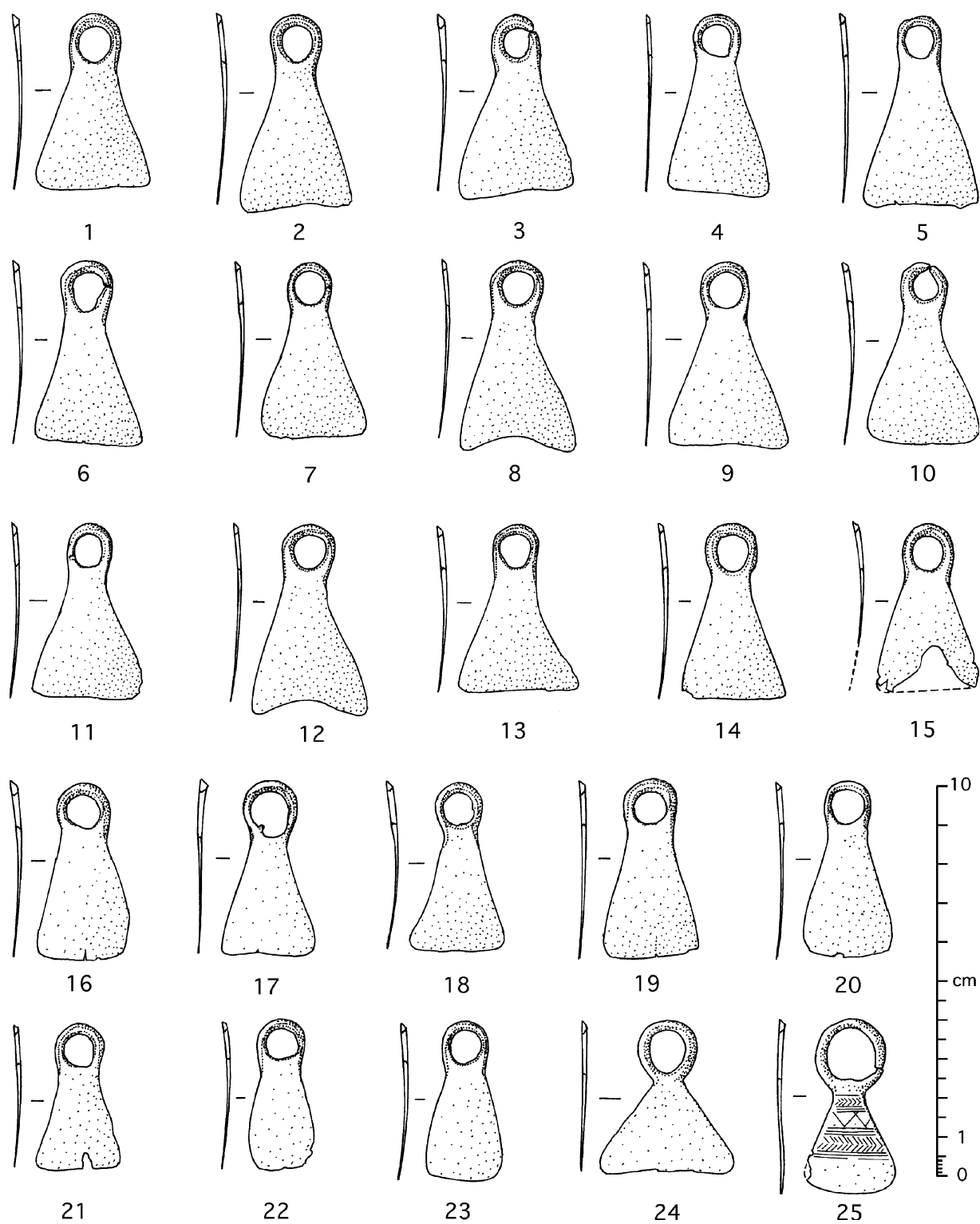


Fig. 2. Barbirey-sur-Ouche, grotte de Roche-Chèvre (Côte-d'Or, FR). 1–23, pendeloques triangulaires appartenant probablement à une même série de fabrication ; 24, pendeloque triangulaire à palette nue ; 25, pendeloque triangulaire décorée

coulée, présentent une silhouette très proche et les mêmes proportions (*fig. 2.1 à 23*). Les variations du modelé des anneaux, voire les ratés (*fig. 2.3, 6, 10, 17*), n'excluent pas en effet que ces pièces proviennent du même moule. La grandeur et la forme des palettes dépend naturellement de la quantité de matière à travailler disponible à la sortie du moule. Ces pendeloques mesurent entre 39 et 49 mm de hauteur et entre 17 et 30 mm au plus large de la palette. Leur poids s'étage de 2,53 g à 5,32 g, mais elles pèsent pour la plupart entre 3,5 et 4,5 g. Les palettes, le plus souvent de forme triangulaire, ont des angles plus ou moins arrondis. Dans tous les cas, elles sont très fines, aplaties par un martelage qui leur a donné une légère cambrure et en a aminci la partie large jusqu'à la rendre acérée. Leurs deux faces sont bien lisses ; quelques unes conservent cependant sur leur avers de fines rayures de grésage.

Deux pendeloques montrent des différences plus nettes. Une se distingue du lot par son anneau de plus grand diamètre et sa palette en forme en triangle isocèle (*fig. 2.24*). La dernière se singularise par son anneau de suspension très large, son profil rectiligne, la section lenticulaire de sa palette et surtout par le fait qu'elle porte un décor (*fig. 2.25*) ; ce décor se compose de trois registres de fines incisions respectivement en arêtes de poisson, en dents de loup et en arêtes de poisson, que séparent des groupes de trois filets.

Le poids total des pendeloques est de 103 g.

Les perles tubulaires

Le dépôt compte aussi dix-huit longues perles tubulaires toutes du même modèle. Elles sont fragiles et pour la plupart d'entre elles déformées (*fig. 3.1 à 18*). Elles sont fabriquées dans une tôle dont l'épaisseur est de l'ordre de deux dixièmes de millimètre. Les pièces complètes mesurent 56 ou 57 mm de longueur et 9 à 10 mm de largeur ; le poids des perles complètes est de 1,4 g à 1,5 g. Le ruban de tôle dans lequel elles ont été fabriquées mesure 20 mm de largeur. Les bords en sont restés sinueux, bruts de martelage ; ils ne montrent pas de traces de sectionnement ni d'abrasion. Les rubans ont probablement été repliés sur une forme. Les « tubes » ont une section ovale ou plan-convexe comme les perles en tôle du collier 1 du dépôt de Blanot en Côte-d'Or.¹⁰ Sur les exemplaires les moins déformés, les bords du ruban de tôle ne sont pas jointifs (*fig. 3.4, 12, 14, 18*).

Toutes ces perles présentent sur la face convexe, à chacune de leurs extrémités, une petite nervure de 1,5 mm de largeur obtenue au repoussé, avant pliage, avec un ciseau mousse légèrement arqué. Sur quatre perles seulement les nervures sont doubles, avec un espace de 4 mm d'axe en axe (*fig. 3.15 à 18*). Ces côtes n'affectent pas la face inférieure des perles, mais sur trois au moins des spécimens à nervures doubles elles en font nettement le tour (nos 15 à 17).

Le poids total des perles, en l'état, est de 24 g.

Le couteau

Le couteau, seul outil du lot, possède une lame de « style yatagan » à bout rond (*fig. 4.A*). Il mesure 19,3 cm de longueur et pèse 60,08 g. Le dos de la lame présente un bourrelet bilatéral qui se développe, en s'aminçant, sur les deux tiers de sa longueur, à partir de la soie. La soie simple, très courte, a été en partie modelée par martelage ; à sa base, les bords s'élargissent en bourrelets et son extrémité est amincie par un double biseau.

La lame est entièrement décorée. Le dos porte, sur toute sa section élargie, un décor composé de trois plages d'incisions en arêtes de poisson, en partie désaxées, que séparent des X ou croix de Saint André, uniques ou doublés, contenus eux-mêmes entre des groupes de traits transversaux.

Les deux plats de la lame portent, de la soie à la pointe, un décor à deux registres constitués chacun, d'une ligne pointillée, d'une ligne d'arcs de cercles appuyés sur un filet et d'un second filet parallèle au premier. À l'exception de la ligne de points supérieure qui épouse la cambrure du dos, les lignes décoratives suivent l'ondulation du tranchant de la lame.

¹⁰ THEVENOT 1991, fig. 56.

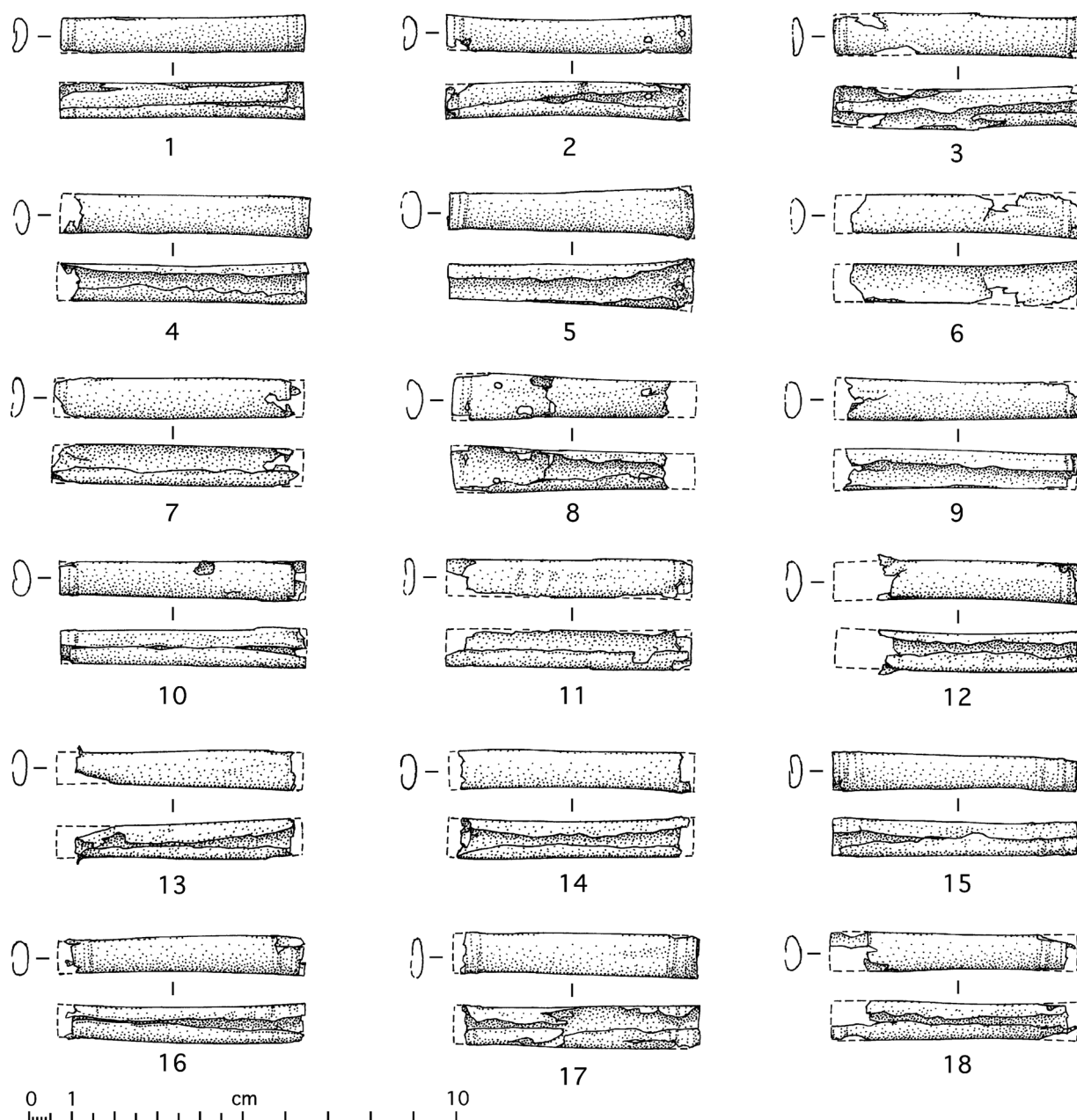


Fig. 3. Barbirey-sur-Ouche, grotte de Roche-Chèvre (Côte-d'Or, FR). 1–14, perles tubulaires à nervures simples ; 15–18, perles tubulaires à nervures doubles

L'exécution du décor a fait appel à trois types d'outils. Les lignes pointillées ont été tracées avec une pointe (ou pointeau) qui a probablement été aiguisée à plusieurs reprises, car les impressions qu'elle a laissées ont une forme qui peut être triangulaire, semi-circulaire ou ronde ; les points ont été marqués un à un, avec des espacements irréguliers et suivant un tracé parfois sinueux. Les filets, qui présentent des décalages de reprises et sont parfois doublés ou trefflés, paraissent avoir été tracés avec un ciseau large. Les arcs de cercle ont été réalisés quant à eux avec un outil en forme de gouge.

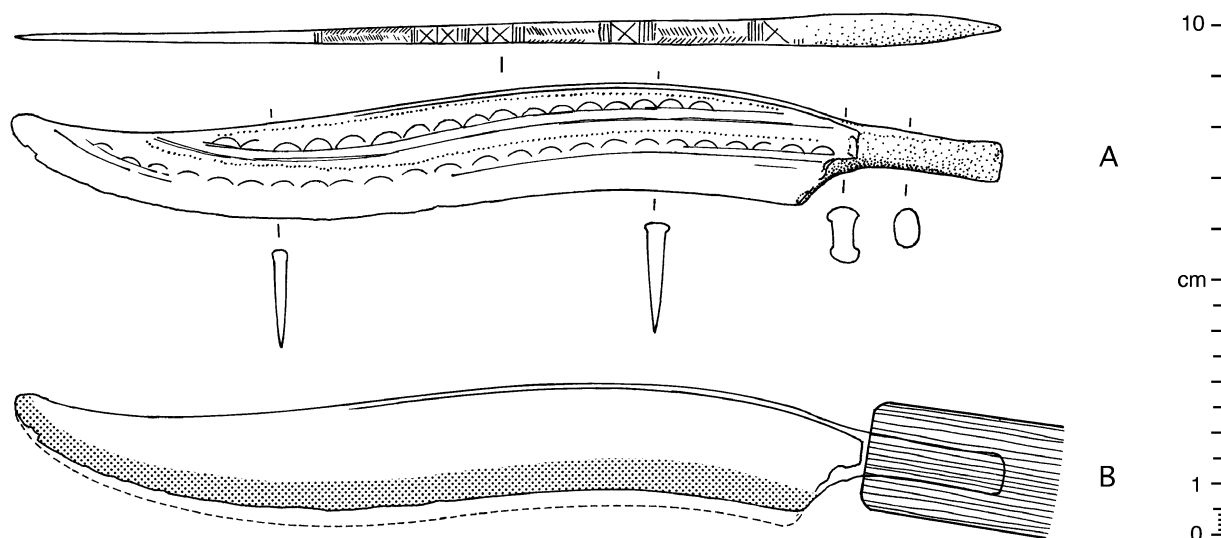


Fig. 4. Barbirey-sur-Ouche, grotte de Roche-Chèvre (Côte-d'Or, FR). Couteau à soie courte. A, lame seule ; B, lame montrant la position du manche fait en matière périssable

Les opérations successives d'aiguisage du tranchant, effectuées par un battage au marteau suivi d'un affilage au grès fin, ont effacé partiellement les lignes inférieures du décor. Si les lignes directrices de ce décor étaient parallèles au tranchant, on peut estimer que la lame neuve avait une largeur de 23 à 24 mm (*fig. 4.B*).

La patine de couleur vert d'eau qui recouvre uniformément la soie s'arrête de façon très nette, linéaire, à l'endroit où elle s'élargit au contact de la lame. Cette ligne correspond très certainement à l'extrémité du manche dans lequel la soie était enfoncée (*fig. 4.B*) ; nous supposons naturellement que cette poignée était en bois.

DATATION

Les types d'éléments de parure qui composent le dépôt ne sont pas, individuellement, très significatifs sur le plan chronologique, leur fabrication et leur utilisation ayant perduré parfois très longtemps.

C'est le cas en particulier des appliques à bélière en calotte sphérique à bouton sommital, modèle répandu sur une vaste aire géographique et qui est resté de mode sur une longue période. Il est présent en effet, pour rester dans une seule catégorie de gisement, dans des dépôts du Ha A2 comme ceux de St-Brieuc-des-Iffs en Ille-et-Vilaine¹¹ et de Champcueil en Essonne,¹² du Ha B1 comme ceux de Fresnes dans le Loir-et-Cher¹³ et de Blanot en Côte-d'Or,¹⁴ du Ha B2 comme ceux de Bénévent-en-Champsaur – aujourd'hui Bénévent-et-Charbillac – et de Réallon dans les Hautes-Alpes,¹⁵ et même de l'extrême fin du Ha B tel celui d'Amboise en Indre-et-Loire.¹⁶

Le modèle des appliques en calottes sphériques à bouton sommital munies de griffes est beaucoup moins courant que le précédent, même si la technique de montage qu'elles impliquent est connue également sur une grande aire de répartition. L'emploi du cabochon à griffes est déjà pratiqué au Ha A2 comme on peut le constater dans le dépôt de Středokluky en République tchèque.¹⁷ Les appliques rondes à griffes figurent, en France, dans le dépôt savoyard de La Loubière à Bénévent-et-Charbillac, dans un contexte du Ha B2¹⁸ et dans le dépôt

¹¹ BRIARD 1986.

¹² MOHEN 1977.

¹³ DESPRIÉ 1978.

¹⁴ THEVENOT 1991.

¹⁵ COURTOIS 1961.

¹⁶ CORDIER *et alii* 1960.

¹⁷ KYTLICOVÁ 1959.

¹⁸ COURTOIS 1961.

des Genettes à Larnaud dans le Jura, qui se rapporte à la même période.¹⁹ Les appliques en tôle au bord découpé de « réserves » semi-circulaires qui ont le même mode de fixation par des griffes et qui leur ont été associés dans les compositions décoratives, existent par exemple au Ha B1 comme dans le dépôt d'Espédaillac dans le Lot.²⁰

Les pendeloques triangulaires semblent avoir été d'usage sur une période à peu près équivalente. Elles sont courantes au moins au Ha A2 par exemple sur la ceinture articulée de Broyes-les-Pesmes en Haute-Saône²¹ et au Ha B1 comme dans les dépôts de Bouclans dans le Doubs²² et de Blanot.²³ La pendeloque en triangle isocèle de Barbirey est identique de forme à une pendeloque décorée de Blanot²⁴ et la pendeloque décorée qui l'accompagne est proche de celle du dépôt Ha B1 de Lacroix à Terrasson-la-Villedieu en Dordogne.²⁵

Les longues perles tubulaires en tôle de bronze couvrent sans doute la période la plus longue. Les perles tubulaires de la tombe de Sur Aviet à Allinges en Haute-Savoie se trouvent en effet dans un contexte de la fin du Bronze ancien.²⁶ Ce type de perles est présent au Bz D par exemple dans la sépulture de Saint-Quentin à Monéteau dans l'Yonne²⁷ ou dans la tombe 7 de la nécropole de Wollendorf dans l'arrondissement de Neuwied en Allemagne.²⁸ Mais il s'en trouve aussi au cours du Ha B1 et du Ha B2 par exemple dans le dépôt 2 des Feuilly à Saint-Priest dans le Rhône²⁹ et dans la sépulture supérieure du tumulus de Dignas à Sainte-Énimie en Lozère.³⁰

Le couteau se place dans un créneau chronologique plus étroit. Il est très proche par la forme et le décor de deux exemplaires extraits par les dragues du lit de l'Aisne au gué de Brasles dans l'Aisne qui sont rapportés au Ha B *sensu lato*.³¹ Un segment de lame décorée du même modèle a été découvert dans le camp de la Fontaine au Chat à Val-Suzon en Côte-d'Or.³² Ce type de couteau à soie simple, à lame ondulée décorée, au dos souvent gravé, comme ceux des palafittes suisses, est rapporté spécifiquement au Ha B1.³³

Nous ne pouvons pas nous fonder sur les différents types d'appliques non plus que sur les autres ornements pour situer le dépôt dans le temps, compte tenu de l'étendue des périodes que couvrent en général ces éléments. C'est pourquoi nous considérons le couteau à soie comme le document le plus significatif et rangeons de ce fait le petit dépôt de Barbirey-sur-Ouche dans le Ha B1.

INTERPRÉTATION

La disposition des ornements métalliques de ce dépôt, montre qu'ils appartiennent à un seul et même objet. Ces éléments ont vraisemblablement été fixés, dans une composition plus ou moins élaborée, sur une monture que l'on peut supposer avoir été de cuir à considérer l'épaisseur du support dont les appliques à griffes indiquent qu'elle était d'au moins 2 à 3 mm. On pourrait penser pour cela que l'on a affaire à une ceinture. La présence de nombreuses pendeloques dont on sait que les ceintures métalliques articulées du type de Billy ou de Bénévent-en-Champsaur étaient presque systématiquement pourvues, plaide également en ce sens.³⁴ Les appliques à bélière ou à griffes peuvent s'intégrer sans problème dans ce type d'accessoire vestimentaire. Les perles tubulaires ne sont pas à exclure non plus dans une telle composition, car leur section ovalisée ou plan-convexe devait faciliter leur application et leur maintien sur un support de ce genre, et ce dernier conservait sa souplesse si elles étaient alignées à la verticale comme leur disposition au moment de leur découverte l'indique clairement.

Les ornements du même type que ceux de Barbirey, appliques, perles tubulaires, pendeloques, peuvent décorer d'autres sortes de parures ou de vêtements. Dans le dépôt de Blanot, les appliques à bélière, de six modèles circulaires différents, ornaient un vêtement en cuir sur lequel elles étaient disposées en lignes parallèles.³⁵

¹⁹ COUTIL 1914.

²⁰ LORBLANCHET 1975.

²¹ MILLOTTE 1965.

²² PASSARD *et alii* 1984.

²³ THEVENOT 1991.

²⁴ THEVENOT 1991, fig. 67.1.

²⁵ CHEVILLOT 1981, fig. 11.

²⁶ OBERKAMPF 1997.

²⁷ NICOLAS *et alii* 1975, fig. 7.

²⁸ BERG, 1990, fig. 34.

²⁹ N'GUYEN *et alii* 2002.

³⁰ FAGES 1983, fig. 12 ; DEDET 2001, 110–112.

³¹ BLANCHET 1984, fig. 172.2–3.

³² NICOLARDOT 2003, fig. 96.

³³ RYCHNER 1979.

³⁴ THEVENOT 1991.

³⁵ THEVENOT 1991, fig. 39–45.

Les cabochons du dépôt de Středokluky avaient la même disposition sur la pièce de cuir dont ils assuraient l'ornementation.³⁶ Dans la tombe double supérieure du tumulus de Dignas à Sainte-Énimie citée plus haut, l'un des défunts, de sexe féminin, avait sur le sommet du crâne une parure formée d'un assemblage de longues perles tubulaires, de courtes perles rubanées et d'appliques circulaires à bélière ou à barrette qui étaient fixées de manière organisée sur un support de tissu ou de cuir souple ; cette composition peut être interprétée comme une « résille » tenue à la chevelure en l'occurrence par une épingle à tête enroulée³⁷ ou comme une calotte ou un bonnet.

Les objets de Barbirey-sur-Ouche n'appartenaient sans doute pas à un accessoire vestimentaire quelconque quel qu'en ait été le type. S'il s'agit bien d'une ceinture, même à simple monture de cuir, elle était sans doute précieuse à l'instar de leurs homologues articulées entièrement métalliques telles celles de Blanot, de Billy dans le Loir-et-Cher³⁸ ou de Broyes-lès-Pesmes en Haute-Saône.³⁹ Les ceintures métalliques à pendeloques sont réputés propres à la parure féminine ; le fait que la ceinture supposée de Barbirey soit associée à un couteau ne suffit pas pour dire qu'il puisse s'agir d'une pièce de buffleterie. De toutes façons, la mise en cachette d'un tel objet à monture en matière périssable, à l'abri d'un énorme bloc, dans l'obscurité d'une grotte profonde, donne une connotation votive ou rituelle à ce dépôt. Cette fonction est la plus couramment proposée pour des documents tenus pour précieux tels que bijoux ou vaisselles, confiées à la terre.

Les éléments décoratifs du dépôt de Barbirey-sur-Ouche sont évidemment tous trop ubiquistes pour que l'on puisse considérer qu'ils font en eux-mêmes partie intégrante du groupe Rhin-Suisse-France Orientale. Mais si l'on considère qu'ils appartiennent bien à une ceinture à pendeloques, ils entrent alors tout à fait dans la série des parures appréciées au sein de la province occidentale du groupe dans lequel la ceinture articulée à pendeloques est, du Ha A2 au Ha B2-B3, un élément important de l'habillement féminin.

BIBLIOGRAPHIE

- | | |
|-----------------------------|--|
| BOUILLEROT 1905 | = R. BOUILLEROT: Quelques objets de l'Âge du bronze de la collection Cément Drioton. <i>Revue préhist. illustrée de l'Est de la France</i> 2 (1905) 59. |
| AUDOUZE 1974 | = F. AUDOUZE: Les ceintures et ornements de ceinture de l'Âge du bronze en France. Ornaments et agrafes de ceintures en matière périssable. <i>GalliaFh</i> 17/1 (1974) 219–283. |
| AUDOUZE 1976 | = F. AUDOUZE: Les ceintures et ornements de ceinture de l'Âge du bronze en France. Ceintures et ornements de ceinture en bronze. <i>GalliaFh</i> 19–1 (1976) 69–172. |
| BERG 1990 | = A. VON BERG: Bemerkungen zur Chronologie der Urnenfelderzeit im Neuwieder Becken. <i>Berichte zur Archäologie an Mittelrhein und Mosel</i> 2. Trier 1990, 63–144. |
| BLANCHET 1984 | = J.-C. BLANCHET: Les premiers métallurgistes en Picardie et dans le Nord de la France. <i>MSPF</i> 17. Paris 1984. |
| BRIARD 1986 | = J. BRIARD: Les dépôts bretons et l'Âge du Bronze atlantique. Rennes 1986. |
| CHEVILLOT 1981 | = C. CHEVILLOT: La civilisation de la fin de l'Âge du Bronze en Périgord. <i>Le Bronze final III. Du Xe au VIIe siècle avant notre ère. Archéologie recherche et civilisations</i> . Périgueux 1981. |
| CORDIER <i>et alii</i> 1960 | = G. CORDIER–J.-P. MILLOTTE–R. RIQUET: Trois cachettes de bronze de l'Indre-et-Loire. <i>GalliaFh</i> 3 (1960) 109–128. |
| COURTOIS 1961 | = J.-C. COURTOIS: L'Âge du Bronze dans les Hautes-Alpes. <i>GalliaFh</i> 3 (1960) 47–108. |
| COUTIL 1914 | = L. COUTIL: La cachette de fondeur de Larnaud (Jura). <i>Congrès préhist. de France, Lons-le-Saunier 1913</i> . Besançon 1914. |
| DEDET 2001 | = B. DEDET: Tombes et pratiques funéraires protohistoriques des Grands Causses du Gévaudan (Aveyron, Gard, Lozère). <i>DAF</i> 84. Paris 2001. |
| DESPRIÉ 1978 | = J. DESPRIÉ: Note sur les coupes en bronze du dépôt de Fresnes (Loir-et-Cher). <i>RACF</i> 65–66 (1978) 7–26. |
| DRIOTON <i>et alii</i> 1903 | = C. DRIOTON–G. GRUÈRE–J. GALIMARD: Note sur des fouilles exécutées dans la caverne de Roche-Chèvre à Barbirey-sur-Ouche (Côte-d'Or). <i>Association Française pour l'Avancement des Sciences</i> , 32e session. Angers 1903, 887–890. |
| FAGES 1983 | = G. FAGES: Le tumulus de Dignas, commune de Sainte-Énimie (Lozère). <i>Bull. de la Soc. des lettres, sciences et arts de la Lozère. Revue du Gévaudan, des Causses et des Cévennes</i> 1 (1983) 5–25. |

³⁶ KYTICLOVÁ 1959, fig. 3.1.

³⁷ FAGES 1987, fig. 6.

³⁸ MANTEYER 1933.

³⁹ MILLOTTE 1965.

- FAGES 1987 = G. FAGES : Le tumulus de Dignas, commune de Sainte-Énimie (Lozère). In H. Duday-C. Masset (dir.): *Anthropologie physique et Archéologie. Méthodes d'étude des sépultures. Actes du colloque de Toulouse, nov. 1982.* Toulouse 1987, 367–377.
- GALLAY 1977 = A. GALLAY : Le Néolithique moyen du Jura et des plaines de la Saône. Contribution à l'étude des relations Chassey-Cortailod-Michelsberg. *Antiqua* 6. Publications de la Société suisse de Préhistoire et d'Archéologie. Basel 1977.
- GUYOT-MERCIER 1940 = E. GUYOT-J.-B. MERCIER : Contribution à l'étude de l'Âge du bronze en Bourgogne. La grotte de Roche-Chèvre à Barbirey-sur-Ouche (Côte-d'Or). Publication de la brigade archéol. bourguignonne. Dijon 1940.
- JOLY 1959 = J. JOLY : Circonscription de Dijon. *Informations archéologiques. GalliaFh* 2 (1959) 90–109. (Barbirey-sur-Ouche, 90–93, fig. 1 et 2).
- KIMMIG 1951–1954 = W. KIMMIG : Où en est l'étude de la civilisation des Champs d'urnes en France, principalement dans l'Est ? *RAE* 2/2 (1951) 65–81 ; *RAE* 3/1 (1952) 7–19 ; *RAE* 3/3 (1952) 137–172 ; *RAE* 5/1 (1954) 7–28 ; *RAE* 5/3 (1954) 209–232.
- KYTILICOVÁ 1959 = O. KYTILICOVÁ : Příspěvek k otázce bronzových tepaných nádob z mladší a pozdní doby bronzové. *PA* 50 (1959) 120–157.
- LEBEL 1961 = P. LEBEL : Pièces archéologiques provenant de la grotte de Rochechèvre à Barbirey-sur-Ouche (Côte-d'Or) exposition temporaire du 6 sept. au 30 nov. 1961, Musée archéo. de Dijon. Dijon 1961.
- LORBLANCHET 1975 = M. LORBLANCHET : La cachette de bronze d'Espédaillac, Causse de Gramat (Lot) *Bull. de la Société d'études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot* 86 (1975) 113–122.
- LORIOLO 1957 = B. DE LORIOLO : La grotte de Roche-Chèvre. S.l. 1957. Sous le plancher, 15–23.
- MANTEYER 1933 = G. DE MANTEYER : Les deux parures de bronze féminines et religieuses trouvées dans le département des Hautes-Alpes et d'origine celtique (vers 1200 avant Jésus-Christ). *Bull. de la Société d'Études des hautes-Alpes* 2. Gap 1933.
- MILLOTTE 1965 = J.-P. MILLOTTE : Informations archéologiques de la circonscription de Franche-Comté. *GalliaFh* 8 (1965) 83–102.
- MOHEN 1977 = J.-P. MOHEN : L'Âge du Bronze dans la région de Paris, Catalogue synthétique des collections conservées au Musée des Antiquités Nationales. Paris 1977.
- N'GUYEN *et alii* 2002 = C. N'GUYEN-H. SAVAY-GUERRAZ-D. TISSERAND : 1000 bronzes de 3000 ans. Catalogue d'exposition, Musée de la civilisation gallo-romaine. Lyon 2002.
- NICOLARDOT 2003 = J.-P. NICOLARDOT : L'habitat fortifié pré- et protohistorique en Côte-d'Or : les camps de Myard à Vitteaux et du Châtelet d'Étaules dans le contexte archéologique régional (du Ve millénaire au IVe siècle avant J.-C.). *RAE* 19e suppl. Dijon 2003.
- NICOLAS *et alii* 1975 = A. NICOLAS-A. DUVAL-C. ÉLUÈRE-J.-P. MOHEN-C. MORDANT : L'Âge du Bronze au musée d'Auxerre. *RAE* 26/2 (1975) 135–209.
- OBERKAMPF 1997 = M. OBERKAMPF : Âge du Bronze de Haute-Savoie, tome 1 : En dehors des stations littorales. S.l. 1997.
- PASSARD *et alii* 1984 = F. PASSARD-J.-F. PININGRE-J. HURTELLE : Un dépôt de l'Âge du Bronze final à Bouclans (Doubs). *RAE* 35/1–2 (1984) 85–111.
- RYCHNER 1979 = V. RYCHNER : L'Âge du Bronze final à Auvernier (lac de Neuchâtel, Suisse). Typologie et chronologie des anciennes collections conservées en Suisse, Lausanne. Bibliothèque historique vaudoise. *Cahiers d'Archéologie romande* 15–16. Lausanne 1979.
- THEVENOT 1991 = J.-P. THEVENOT : L'Âge du bronze en Bourgogne. Le dépôt de Blanot (Côte-d'Or). *RAE* 11e suppl. Dijon 1991.
- VERNET 1955 = R. VERNET : Découvertes préhistoriques et protohistoriques dans la haute vallée de l'Ouche et dans la plaine de la Saône. *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or* 23, 1947–1953. Dijon 1955, 105–115.